

LA CRITIQUE DE JURIEU PAR AUBERT DE VERSÉ

Introduction

Emile Kappler, le grand bibliographe de Jurieu, est décédé en 1993. Peu de temps auparavant, il nous a confié pour publication sa *Bibliographie critique des œuvres de Pierre Jurieu*, énorme étude à laquelle il avait consacré les dernières années de sa vie. Cette bibliographie — renouvelée et approfondie depuis une première version publiée en 1935 — comporte, pour chacun des soixante-treize ouvrages de Jurieu, la liste des éditions et des traductions, celle des localisations actuelles des exemplaires connus, celle des catalogues de bibliothèques privées des XVII^e et XVIII^e siècles comportant mention de l'ouvrage, celle des comptes rendus dans les périodiques contemporains et celle des réponses et répliques suscitées par l'ouvrage en question. Ce sont ces minutieuses recherches — qui seront publiées à Paris chez Champion en 1999 — qui nous ont permis de découvrir le pamphlet que nous publions ici en son texte intégral : un unique exemplaire de l'ouvrage est connu, dans la Réserve de la Sorbonne sous la cote R XVII 12 (ancienne cote : TP h 29).

Nous éditons ce pamphlet avec l'aide d'Elisabeth Labrousse, qui a éclairci plusieurs allusions obscures du texte et qui a surtout permis de l'attribuer avec certitude à Noël Aubert de Versé.

Cette attribution se fonde d'abord sur une allusion à ce texte dans un ouvrage de Pierre Bayle. En effet, dans le *Prélude de réponse sur ce qui regarde l'Avis aux réfugiés, ou II^e partie de la Cabale chimérique* (dernier paragraphe du chap. 4), Bayle attaque le *Factum* de Jurieu¹ contre Aubert de Versé (paru fin 1686 avec le millésime 1687). Il poursuit ainsi :

1. Pierre Jurieu, *Factum pour demander justice aux puissances, contre le nommé Noël Aubert, dit de Versé, atteint et convaincu des crimes d'impureté, et de blasphème* (s.l. [1686], — ouvrage auquel Aubert de Versé répondit par son *Manifeste de Maître Noël Aubert de Versé, docteur en médecine et ci-devant ministre de la Religion P. Réformée, bourgeois de la ville d'Amsterdam, contre l'auteur anonyme d'un libelle diffamatoire, intitulé : Factum pour demander justice aux puissances [...]* (Amsterdam 1687).

On était d'autant plus scandalisé que l'on savait bien qu'il [Jurieu] n'étoit poussé à cela que par un ressentiment personnel, à cause que cet homme [Aubert de Versé] médisait de lui, mais principalement à cause qu'il avait été le premier qui avait relevé dans un Ecrit public [la présente *Lettre à M. J...*] l'absurde et pitoiable contradiction où M. J. étoit tombé en se mêlant d'écrire sur les persécutions de Religion, et tout fraîchement, il avait publié un livre sous le titre du *Nouveau visionnaire de Rotterdam* où il l'avait désolé. (OD¹, II, p. 662a, et OD², II, p. 642a)

Ce dernier ouvrage, le *Nouveau visionnaire*, avait paru en 1686 sous le pseudonyme de Théognoste de Bérée, mais il était notoire qu'Aubert de Versé en était l'auteur. Bayle nous informe donc ici qu'Aubert de Versé est également l'auteur du pamphlet polémique qui ridiculisait l'argumentation de Jurieu dans *L'Esprit de M. Arnauld*.

Cette attribution semble d'autant plus vraisemblable que, comme on le verra plus loin, Aubert joua un rôle capital dans l'anecdote concernant Pierre Picaut, anecdote que Jurieu exploite dans *L'Esprit de M. Arnauld* afin de convaincre les théologiens de Port-Royal d'avoir enseigné des opinions sociniennes. Aubert avait donc d'excellentes raisons d'en vouloir à Jurieu et de s'en prendre à lui après la publication de son ouvrage polémique.

La biographie de Noël Aubert de Versé établie par Paul J. Morman², bien documentée, surpasse de loin et corrige toutes les notices antérieures. Toutefois, ce chercheur n'avait pas rencontré le pamphlet que nous publions ici d'après ce qui paraît bien être l'unique exemplaire qui en subsiste. P.J. Morman établit qu'Aubert, né catholique au Mans en 1642, avait passé au protestantisme en 1662, au plus grand regret de sa famille. Comme étudiant de théologie à Sedan, Saumur, puis Genève (1665), il y fut suspect de sympathies pour le socinianisme. Aubert, qui bénéficiait de la protection de Charles Drelincourt, pasteur de Charenton, fut cependant admis au ministère le 2 octobre 1667 et devint alors ministre de fief auprès de Marc de Briquemault, seigneur de Taverny, en Bourgogne, mais, alerté par certains Genevois, ce gentilhomme fouilla en son absence les papiers personnels de son aumônier et fut scandalisé par ses notes de lecture ; il s'ensuivit la suspension du pasteur au synode d'Is-sur-Tille en 1668, sanction confirmée et aggravée l'année suivante. Revenu

2. P.J. Morman, *Noël Aubert de Versé (1692-1714) : a study in the concept of toleration* (Lewiston, N.Y., 1987).

au Mans, où son père lança des poursuites juridiques contre lui, Aubert revint au catholicisme le 2 février 1670.

Malgré les lacunes des sources, nous savons qu'il passa alors un certain temps à l'Institution de l'Oratoire : en effet, les témoignages de Michel Le Vassor et de Richard Simon, tous deux oratoriens, cités par Bayle³, semblent établir avec certitude qu'Aubert fut convaincu d'avoir "dogmatisé" et d'avoir inculqué ses opinions sociennes à Pierre Picaut, élève de l'Institution de l'Oratoire. Cet incident entraîna l'exclusion d'Aubert de l'Oratoire et la fuite de Pierre Picaut en Hollande, où il publia un *Traité des parlemens ou estats généraux* (Cologne, Pierre Marteau, 1679). Or, Jurieu exploite cette histoire, comme nous l'avons vu, dans *L'Esprit de M. Arnauld*, afin de discréditer les théologiens de Port-Royal : c'est sans doute ce qui explique la réaction rapide et satirique d'Aubert de Versé dans la *Lettre* que nous présentons ici.

En 1679, à la suite d'un sacrilège commis par sa sœur aînée (une déséquilibrée), dont on le soupçonna (probablement à tort) d'avoir été l'instigateur, Aubert s'enfuit à Amsterdam, où il trouva du travail chez Elzevier⁴ et pratiqua peut-être aussi la médecine. Au printemps 1681, il entreprit un voyage à Paris pour y toucher la pension du Clergé de France dont il bénéficiait depuis son retour au catholicisme. Il tomba malade en passant à Rotterdam, où il fut reçu par Adriaan van Paets (futur protecteur de Bayle, quelques mois plus tard), qui lui suggéra de devenir précepteur de son fils ; mais en avril 1681, rétabli, Aubert poursuivit son voyage et resta une année à Paris. Revenu en Hollande, il y publia en 1683 une *Réponse* anonyme au livre de Bossuet au sujet de la communion sous les deux espèces. Avant le 6 mars 1684, paraît, sous pseudonyme, *Le Protestant pacifique* contre le *Préservatif* de Jurieu (qui avait paru fin 1680).

La présente *Lettre à M. J...* est si brève qu'elle pouvait être vite imprimée ; son adresse bibliographique, fantaisiste, est piquante, car c'est celle de *L'Esprit de M. Arnaud*, paru fin 1683, avec le millésime 1684, en réalité chez Reinier Leers à Rotterdam. Elle pourrait avoir été publiée en avant-coureur du *Protestant pacifique*.

3. Bayle, article « Socin, Fauste », rem. N. Voir notre article principal ci-dessus, n. 12.

4. Il traduisit en latin l'*Histoire critique du Vieux Testament* de Richard Simon, mais sur un texte non revu par l'auteur, qui désavoua cette traduction.

Aubert de Versé allait revenir au protestantisme à l'automne 1685, — réaction d'un irénique à la Révocation. Toutefois, la vindicte furieuse de Jurieu lui rendit probablement, comme à d'autres (Papin, Larroque, etc.), la vie impossible en pays protestant. Fin 1690, il revint à Paris et y abjura, comme vingt ans plus tôt, avec la bénédiction de Bossuet. Il retrouva alors une pension du Clergé, augmentée deux ans plus tard après la publication d'une palinodie, *L'Antisocinien*. Il y publia encore quelques livres, dont *La Clef de l'Apocalypse*, en 1703, contre Jurieu.

On ne saurait exclure une conjecture (que Morman n'avance pas et qui reste fragile) : le comportement établi d'Aubert de Versé, s'il n'a pas mérité les dénonciations outrancières de Jurieu, a témoigné d'une moralité peu scrupuleuse et il est concevable qu'il ait joué un rôle obscur d'agent double, ce qui expliquerait qu'il ait continué à toucher sa pension du Clergé de France même quand il a vécu en Hollande.

Sur le contenu de la *Lettre de M. J...*, il faut peut-être noter que les incohérences qu'Aubert de Versé dénonce chez Jurieu s'expliquent assez bien par le fait que le théologien s'inspirait de la notion scolastique de "guerre juste", à savoir d'une guerre qui n'apporterait pas plus d'injustices et de malheurs qu'elle ne prétendrait en corriger. En effet, écraser dans l'œuf une hérésie naissante en exécutant quelques hérésiarques, mais s'en accommoder (provisoirement du moins) quand la répression concernerait une population importante — une thèse que Jurieu est loin d'être le seul à soutenir — est une transposition de cette ancienne doctrine.

[Noël Aubert de Versé] *Lettre à M. J ... sur son livre intitulé*
L'Esprit de Monsr Arnaud
(Deventer, chez les héritiers de Jean Colombius, 1684, 12°)

L'Imprimeur au lecteur

Si quelqu'un a la curiosité de connaître l'auteur de cette lettre, je puis l'assurer qu'il m'est très bien connu, mais comme il croit que sa lettre ne plaira pas à tout le monde, il m'a recommandé le secret, ainsi ceux qui le voudront connaître pourront s'en informer ailleurs, tout ce que j'en puis dire, c'est qu'il y a six mois qu'il m'a donné son manuscrit qu'il me pria de garder jusques à son retour d'un petit voyage qu'il lui fallut faire en Angleterre, l'auteur a été

servi selon son intention, et voyant que je lui avais tenu si longtemps ma parole, m'ayant dit en partant que son voyage ne serait au plus que de deux mois, il m'a permis de l'imprimer et y a de plus ajouté, sur la fin, une nouvelle qu'il a apprise à son retour en passant par Rotterdam, que sans doute beaucoup de gens auront la curiosité de savoir, à cause de la rareté du fait.

Lettre à Monsieur J... sur son livre intitulé L'Esprit de Monsr Arnaud

En vérité Monsieur ! Je n'aurais jamais pu m'imaginer que vous eussiez été capable de mettre au jour tant de sottises ; à votre dire, *L'Esprit de M Arnaud* est un livre « des plus divertissants et des plus diversifiés qui ait paru dans ce siècle » (L'imprimeur au lecteur, 3^e ligne). J'avoue franchement que si cet Esprit eût été détaché de la matière et qu'il eût été tiré sur l'original, vous en auriez fait un bon ouvrage. Mais de répondre à une *Apologie pour les catholiques*, dans des termes et des manières si indécentes pour un réformé, c'est faire passer la Réformation /4/ pour une diffamation ; si vous n'aviez pas assez de matière pour répondre à son livre, au lieu de deux volumes que vous avez mis au jour, vous deviez vous en contenter d'un, sans faire mal à propos une rapsodie, qui choque non seulement le bon sens et la raison, mais qui offense même jusques aux têtes couronnées. En vérité, est-ce le caractère d'un réformé, que dis-je d'un réformé ? J'ai tort de vous appeler ainsi puisque vous êtes le réformateur des autres, ou du moins vous le devez être puisque vous en portez le caractère. Examinez-vous vous-même, et souvenez-vous de ce que vous prêchez tous les jours, qu'il faut rendre à César, ce qui appartient à César⁵, fondez votre conscience de là-dessus, êtes-vous bien venu en ces bienheureuses provinces pour y apporter la paix ou la guerre ? Si vous êtes venu pour y apporter la paix, faites-y couler cette huile de Galaad⁶, qui puisse adoucir les plaies et les fléaux dont elles sont maintenant tourmentées ; mais si vous êtes venu pour y apporter la guerre, que ce soit aux péchés et aux vices qui y règnent, prenez pour cela le bouclier de /5/ la foi et vous revêtez du heaume de la justice pour repousser tous les dards enflammés du Malin. C'est là le devoir auquel votre caractère vous

5. Mat. 22, 21.

6. Jérémie 8, 23.

oblige indispensablement ; mais il ne vous appartient pas d'entrer dans les cabinets des Princes, encore moins d'oser prononcer sentence définitive contre les Rois, cependant vous dites (tome II, p. 335) que « Le Roi d'Angleterre sera égorgé ou par le parti des fanatiques ou par celui des papistes », c'est dommage que vous raisonn[ie]z si sottement, car que ne peut-on pas dire à votre égard, quel parti je vous prie tenez-vous pour en savoir des nouvelles si certaines, ne montrez-vous pas clairement que vous tramez non seulement dans la conspiration, mais que vous êtes vous-même un conspirateur, que dis-je conspirateur ! vous en seriez vous-même le bourreau si vous en pouviez trouver l'occasion, quand ce ne serait que pour faire valoir, ou la résolution que vous auriez pu prendre dans votre parti, ou pour ne pas passer pour un faux prophète ; car ne nous flattons point, vous encensez trop à vos filets et vous /6/ donnez trop d'essor à votre esprit dans *L'Esprit de M. Arnaud*. En parlant du roi d'Angleterre, dont vous vous moquez mal à propos et que vous traitez d'une manière fort indécente à votre caractère, et très injurieuse à l'égard de sa personne sacrée, « Nous aurons, dites-vous effrontément (tome II, p. 335), le chagrin de le voir un de ces jours égorgé par l'un ou par l'autre. » Expression abominable ! Parole exécration ! Vous n'avez pas osé franchir le mot et dire qu'il mérite d'être égorgé, cela aurait paru trop rude, et c'est pourtant ce que vous voulez doucement et malicieusement insinuer à un chacun ; *hic jacet anguis in herba* ; Dites-moi je vous prie, quand saint Pierre nous dit, crains Dieu, honore le Roi⁷, s'il nous apprend à se moquer des rois, et comment vous qui devez prêcher contre la médisance, avez-vous pu être assez téméraire, après avoir avancé ces exécrationnelles paroles, que quelque jour nous verrons ce grand Roi égorgé, pour oser encore tourner en raillerie des pensées si abominables. « C'est dommage, dites-vous (tome II, p. 335), ce bon Prince ne demande qu'à /7/ vivre. Je voudrais qu'il fût capable de prendre de meilleurs conseils. » Sans doute, M. J... vous avez grand tort de n'avoir pas été en Angleterre pour conseiller Sa Majesté, vous n'aviez rien à craindre de sa sacrée Personne, puisque vous confessez que c'est un bon Prince qui ne demande qu'à vivre. Ah ! que le monde serait heureux, si les rois et les princes bornaient en cela leurs volontés, plutôt à Dieu qu'ils marchassent tous sur ce principe, leurs sujets n'auraient point lieu de se plaindre. Mais quel conseil auriez-vous donné à ce bon prince, le meilleur de tous

7. I Pierre 2, 17.

à votre avis, c'est « de laisser vivre les Presbytériens en paix et de ne point inquiéter les sectes qui sont dans ses Etats ». Cependant vous avouez que c'est un malheur d'avoir plusieurs sectes dans un Etat, ainsi n'est-il pas du devoir des rois ou des princes d'empêcher que ce malheur n'augmente et ne doivent-ils pas autant qu'en eux est en arrêter le cours [?] Vous voulez bien qu'on se précautionne pour empêcher le mal de venir, « mais, dites-vous, quand une fois les sectes sont établies, c'est une folie et une imprudence de les vouloir extirper par la violence ». Il faut donc selon vous, agir par la douceur, et ce sont aussi les moyens dont on se sert en Angleterre, mais vous n'aviez garde d'en parler, dans le maudit dessein que vous avez de rendre ce bon Prince odieux, non seulement à sa nation, mais même à toute la terre. C'est véritablement votre but, toutes vos expressions le font assez paraître, et plus j'y fais réflexion, moins je puis comprendre quels sont vos sentiments pour la religion, ou quelle est celle que vous professez dans votre cœur, si ainsi est que vous en ayez une, car dans ce même chapitre « La Hollande, dites-vous, est pleine de différentes religions, il eût été à souhaiter qu'on eût étouffé ces désordres dans leur naissance. » De sorte que si vos sentiments eussent été suivis en ces bien heureuses Provinces (ce qui grâce à Dieu n'a pas été) la religion protestante que je professe n'y aurait jamais eu cours, car on sait les désordres qui sont arrivés sur ce sujet, et l'histoire nous en fait assez mention, en sorte que si l'Espagne eût toujours eu le dessus et qu'elle eût étouffé ces désordres dans leur naissance, vous ne seriez pas si à votre aise sous l'habit que vous portez, car bien que la religion réformée fût la dominante, à peine saurait-on ce que c'en est [sic]. En vérité, les réformés vous sont bien obligés de votre conseil, après avoir dit que c'est une folie et une imprudence de vouloir extirper les sectes par la violence, quelle fureur vous porte à conclure (tome I, p. 6-7) « qu'un mal qui a jeté ses racines jusque dans les parties intérieures ne saurait être extirpé sans qu'il en coûte la vie ». Si malheureusement ce grand Roi Louis XIV suivait un si damnable conseil, quel malheur n'arriverait-il point aux pauvres Eglises réformées de France. Voudriez-vous qu'on en fît encore une Saint-Barthélemy ? Et maintenant que vous êtes à l'abri de ces bienheureuses Provinces, prendriez-vous plaisir à voir persécuter vos frères ? A Dieu ne plaise que vous ayez de tels sentiments, mais sérieusement le caractère de ministre permet-il de raisonner comme vous faites ? « Je ne saurais, dites-vous, blâmer les Suisses, qui ne peuvent souffrir que de nouvelles sectes prennent naissance chez eux ». Et pour moi, je ne sau-

rais assez louer les Rois /10/ et les Princes qui ont permis chez eux l'établissement de la Religion réformée. Elle ne porte ce titre que pour faire connaître qu'elle s'est retirée de la superstition et de l'idolâtrie des païens à la connaissance du vrai Dieu. De sorte que si les Rois ou les Princes sous lesquels elle a pris naissance n'eussent pas permis cette nouvelle secte de réformés, vous seriez encore demeuré dans l'erreur et dans la superstition. Mais ne croyez pas en être dehors, du moins je ne vois pas que vous le soyez, je veux croire cependant que vous êtes réformé et à cet égard je puis dire que vous n'êtes plus dans l'erreur, ni ne trempez plus dans la superstition, mais afin d'en assurer vos auditeurs, prenez un parti, ne soyez point tiède, et quand vous dites que vous ne pouvez « blâmer les Suisses qui ne peuvent souffrir que de nouvelles sectes prennent naissance chez eux », dites-nous en même temps si l'estime que vous témoignez avoir pour les Suisses regarde les cantons catholiques ou les cantons réformés, car les uns et les autres sont maîtres absolus chez eux. Vous me direz peut-être que ni les uns ni les autres /11/ ne veulent pas s'offrir de nouvelles sectes. Est-ce donc à cet égard que vous ne les sauriez blâmer ? Est-ce là le zèle dont vous devez être enflammé pour la propagation de votre religion ? Quoi ! Ne devriez-vous pas souhaiter avec ardeur que les cantons catholiques permettent les réformés chez eux, et ne devriez-vous point les blâmer hautement de ce qu'ils ne veulent pas écouter ni Jésus ni ses prophètes ? Certes vous êtes un bon apôtre de Christ ! Je suis fâché, je l'avoue, de voir qu'en voulant nous montrer ou l'ignorance ou les subtilités de M. Arnaud, vous nous ayez fait voir de si grands défauts en votre propre personne. Il semble que cet esprit ait renversé le vôtre, car en général tous les défauts que vous trouvez dans M. Arnaud, vous peuvent être attribués à juste titre. Pour ce qui regarde la doctrine, j'en laisse le jugement aux théologiens et aux savants du siècle. Mais dans *L'Esprit de M. Arnaud* on trouve au naturel l'esprit de M. J..., c'est-à-dire selon vos propres termes (tome I, p. 6) « un homme violent jusqu'à la fureur, plein d'amour pro- /12/ pre et d'une fierté qui n'a pas d'exemple et qu'il [*sic*] a d'ailleurs de l'habileté ». Voilà pour le vrai une partie de vos qualités. On peut dire de plus que vous êtes fort connu de tout le monde par les démêlés que vous avez eus avec toute la terre, et que toute la terre a eus avec vous, et que votre orgueil, votre violence, votre mauvaise humeur vous ont mis sur les bras des gens de tout ordre et de toutes religions, que vous ne vous faites pas moins d'honneur de votre ouvrage que M. Arnaud ; *l'Avis de l'imprimeur au lecteur* suffit pour vous convaincre de cette

vérité, et comme je n'en ai jamais lu de si ridicule, ni de si sot, je le mettrai ici tout du long pour en faire juges ceux qui pourront lire cette lettre : « Sans doute beaucoup de gens auront la curiosité de connaître l'auteur de cet ouvrage, l'un des plus divertissants et des plus diversifiés qui ai[en]t paru dans ce siècle. Mais je ne saurais leur en rien dire. Tout ce qu'on en peut savoir, c'est que l'ouvrage a été composé à Paris, et cela paraît assez par la multitude des pièces curieuses qu'on n'aurait pu trouver ailleurs. Mais l'auteur a pris toutes les précautions nécessaires pour être caché /13/ comme il paraît par ce billet qu'on a trouvé attaché à la première page du manuscrit. »

Le premier entre les mains duquel tombera ce manuscrit est prié de le remettre entre les mains d'un second ; ce second de le remettre entre les mains d'un troisième, ce troisième entre les mains d'un quatrième, avant que de le faire tomber entre les mains de l'imprimeur.

« L'auteur a été servi selon son intention, en sorte que celui qui m'a donné cette pièce, en ignore entièrement la source. »

Ne dirait-on pas qu'on prétend se faire un grand honneur de son ouvrage, ou qu'il faut avoir une grande présomption de soi-même et une forte idée de ses perfections, de croire d'abord que beaucoup de gens désireront connaître l'auteur de *L'Esprit de M. Arnaud*, c'est dont il ne faut pas douter, car sans doute, nous dites-vous, beaucoup de gens auront la curiosité de connaître l'auteur de cet ouvrage. Pourquoi ? Parce que c'en est des plus divertissants et des plus diversifiés qui ai[en]t paru dans ce siècle, ce n'est pas avoir mauvaise opinion de soi-même quand on parle de la sorte, mais je vous /14/ drais bien savoir en quoi il est divertissant, car pour être diversifié il ne l'est que trop, et je crois aussi que ce ne peut être qu'à cet égard qu'il est divertissant, et que l'auteur a tâché de prendre toutes les précautions nécessaires pour être caché, car de tels divertissements pourraient avec raison coûter cher à un auteur⁸. C'est ce que vous n'avez pas ignoré, puisque vous avez pris toutes les précautions nécessaires pour être caché. Cette façon de parler suffit pour faire évidemment connaître qu'il y a de la méchanceté cachée dans votre fait, et que votre conscience vous reprochant un crime si énorme vous contraint en quelque sorte à prendre de si grandes précautions, qui vous rendent non seulement craintif en vous-

8. L'ouvrage a été interdit à la demande de l'ambassadeur d'Angleterre dès l'année de sa parution.

même, mais odieux à tous les réformés, détruisant en quelque manière la religion réformée que vous prétendez défendre, au moins donnant une fort mauvaise opinion de votre ouvrage. Car il est certain qu'en soutenant une bonne cause, on ne craint point de se faire connaître, surtout quand on est bien persuadé de la vérité qu'on avance, et d'autant plus, quand on a /15/ l'avantage d'écrire pour la religion dominante du pays où l'on fait sa demeure. A qui bon donc chercher tant de précautions ? Qu'aviez-vous à craindre ? Pour répondre au livre de M. Arnauld, il ne fallait point faire tant de mystères. Mais les matières de controverse n'étant pas au goût de tout le monde, vous avez cru que la médisance lui plairait davantage et ce n'est pas sans raison que vous avez eu peur d'être connu et que vous avez tâché de prendre toutes les précautions nécessaires pour être caché. Car pour donner cours à votre livre, vous l'avez rempli de tant de sottises et l'avez tellement diversifié qu'il serait à souhaiter que vous n'eussiez pas tant semé de zizanie parmi le bon grain⁹. Mais pour faire un livre le plus divertissant du siècle, il fallait le remplir de rapsodies scolastiques, de contes de La Fontaine, de vers satiriques, de pronostications abominables, il y fallait dresser une pyramide pour faire voir à la face de l'univers jusqu'où va la portée d'un grand esprit. Pour être divertissant, il ne suffisait pas de se railler des vivants, il fallait même insulter les /16/ morts jusque dans leurs tombeaux et sans rime ni raison insérer des satires et des calomnies contre les premiers hommes de ce siècle, dont la mémoire doit toujours être en vénération à toutes les honnêtes gens. Est-ce là une idée de l'Esprit du Christianisme ? Est-ce là défendre la cause de Dieu et soutenir ses intérêts, ainsi que vous prétendez le faire dans votre ouvrage ? En vérité, c'est ce que je ne puis comprendre, non plus que la conséquence que vous tirez, que votre ouvrage a été composé à Paris, « cela paraît, dites-vous (tome I, p. 7), par la multitude des pièces curieuses qu'on n'aurait pu trouver ailleurs », et c'est à votre dire « tout ce qu'on en peut savoir ». Ah ! la belle conséquence, le beau raisonnement ! A qui croyez-vous vendre vos coquilles ? Faut-il être à Paris pour savoir tout ce qui se passe dans le monde, ou faut-il demeurer à Paris pour savoir ce qui s'y passe ? C'est être ridicule de raisonner de la sorte, les lettres ne vont-elles pas partout ? Quoique je demeure à Amsterdam, je sais ce qui se fait à Paris, à Londres, à Madrid, aux Indes même. Mais l'auteur de

9. Mat. 13, 25.

ce grand /17/ ouvrage demeurant à Rotterdam, nous veut faire croire que son livre a été composé à Paris. S'il faut être sur les lieux pour savoir ce qui s'y passe, il est constant que le livre a été composé à Paris, dans le Vivarais, en Angleterre, à Venise, en Hollande, aux Indes même, ou bien toutes ces places ont envoyé à Paris, ou pour mieux dire à Rotterdam, ce qui s'est passé chez eux digne d'entrer dans ce grand ouvrage. J'en laisse le jugement au lecteur, que je prie en même temps d'admirer le génie de l'auteur d'avoir eu tant de soin de cacher son nom qu'il a attaché un billet à la première page de son manuscrit. Certes, l'invention est admirable, quand un manuscrit a passé par quatre mains avant que de le donner à l'imprimeur ; on n'en peut plus connaître l'auteur. Toutefois, au dire de l'imprimeur « l'auteur a été servi selon son intention », d'où il s'ensuit qu'il a fallu qu'il en ait eu connaissance, et cependant, selon son dire, « celui dont il a reçu cette pièce en ignore entièrement la source ». Qui peut donc avoir assuré l'imprimeur que l'auteur de ce grand ouvrage ait été servi selon son intention ? Il faut selon le /18/ billet ci-dessus, que ce soit le quatrième, qui soit bien persuadé de l'avoir reçu d'un troisième, que ce troisième soit certain de l'avoir reçu d'un second, que ce second sache bien l'avoir reçu d'un premier, et que ce premier sache bien l'avoir directement reçu de l'auteur. Or il est certain que Mrs L... et D...¹⁰ ont reçu cette pièce des mains de M. J... pour laquelle ils lui ont donné cinq cents florins, argent comptant. Ainsi, selon ce billet, M. J... n'aurait été que la quatrième main, puisque c'est lui qui l'a donnée aux imprimeurs de Rotterdam et d'Amsterdam, mais les cinq cents florins qu'il en a reçus me font croire qu'il n'a pas été seulement la quatrième, la troisième, ni la seconde main, mais qu'il en a été la première, en un mot qu'il est à son dire l'Apelles de notre siècle, par les portraits qu'il nous fait des Princes et des Rois, et qu'il est véritablement ce grand auteur que beaucoup de gens auront la curiosité de connaître.

Je laisse à une meilleure plume d'en faire le portrait, je suis ennemi de la médisance, la calomnie ne vaut rien, et /19/ ne s'accorde pas avec le caractère d'un honnête homme. Mais autant que je hais la médisance, j'aime à dire la vérité et je ne puis passer sous silence le bal que vous eûtes la vanité de donner à M. le maréchal

10. Il s'agit sans doute de Reinier Leers et de Desbordes, les éditeurs de l'ouvrage de Jurieu, cachés sous la fausse adresse "Deventer, chez les héritiers de Jean Colombius" — la même adresse, notons-le, que porte cette *Lettre à M. J....*

de Roch...¹¹ que vous régâlâtes au son des tambours et des timbales dans son camp proche de Sedan, où vous aviez convié vingt et quatre dames, chacune accompagnée de son galant. Je ne puis pas aussi oublier de rapporter ici cette belle constance que vous témoignâtes lorsque vous étiez ministre à Mer, de voir de votre fenêtré deux rivaux se battre dans votre jardin l'épée à la main, pour une question d'amourette, dont l'histoire se dira dans un autre ouvrage, où l'on rapportera plus au long comment l'un de ces deux athlètes passa de ce monde en l'autre. Les fréquentes visites de Monsr le comte de Guis...¹² et la familiarité dont usait chez vous Monsr le colonel de Nav...¹³ ont fait tant de bruit dans le monde que j'ai honte d'en parler, outre que ces sortes de matières ne viendraient /20/ pas ici à propos ; elles demandent un livre à part et j'espère un jour en instruire plus au long le public, dans l'histoire de votre vie qu'on m'a prié de composer sur les mémoires qu'on m'en a fournis. En attendant, je ne puis m'empêcher de faire part au public de ce qui arriva il y a quelque temps à Rotterdam, dans une compagnie où se rencontra M^{me} votre femme, car cette petite historiette vient très bien

11. Henri-Louis d'Aloigny, marquis de Rochefort, avait fait une carrière militaire sans éclat ; les contemporains estimèrent que s'il figura dans la promotion de huit maréchaux de France qui suivit la mort de Turenne (1675), il le dut au fait que sa femme passait pour être la maîtresse de Louvois. Détaché de l'armée de Créquy, il avait participé au siège de Ruy (sur la Meuse, à une trentaine de kilomètres en amont de Liège), mais c'est à Nancy qu'il mourut le 23 mai 1676. C'est durant l'année écourtée de son maréchalat qu'il semble avoir été festoyé à Sedan par Jurieu. Voir Pinard, *Chronologie historico-militaire* (Paris 1761-78, 4^e, 8 vol.), III, p. 49.

12. Georges de Guiscard de La Bourlie (1616-1693) avait été sous-gouverneur du jeune Louis XIV en 1648. En 1662, il commanda la place de Sedan ; en 1669, il devint grand bailli de la ville et deux ans plus tard il en fut nommé gouverneur, — une responsabilité dont il se démit en faveur de son fils Louis (1651-1720) en mai 1692. Voir P. Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, article « Guiscard », qui fait naître Guiscard père, apparemment à tort, en 1606.

13. Philippe de Montaut de Bénac, marquis de Navailles (1657-1^{er} janvier 1679), fils unique et homonyme d'un des maréchaux de France de la promotion de 1675. La description de ses bons rapports avec Jurieu est antérieure à 1676, année où le maréchal-duc alla commander en Catalogne. Le fils avait participé aux opérations septentrionales, d'où l'occasion pour lui de séjourner par périodes à Sedan. En 1674, à l'âge de seize ans, il leva un régiment d'infanterie de son nom (plus tard régiment de Médoc) par commission du 19 février. Il le commanda en Roussillon sous les ordres de son père et se distingua si particulièrement à la bataille d'Epouilles en 1677 et au siège de Puycerda en 1678 que le roi lui accorda le grade de brigadier par brevet du 2 août 1678. Il tomba malade à Perpignan à son retour, et y mourut le 1^{er} janvier 1679 à l'âge de vingt et un ans. Voir Pinard, *Chronologie historico-militaire*, VIII, p. 41.

au sujet. Un jour qu'elle fut voir M^{me} P...¹⁴, où elle fut fort bien reçue de toute la compagnie qui se trouva là pour lors, après que tout le monde eut pris place, M^{me} P... qui tenait son petit-fils sur ses genoux, âgé de deux ou trois ans, lui dit d'aller faire la révérence aux Mrs et aux dames, ce qui fournit quelque temps d'entretien. M^{me} votre femme voyant ce petit enfant venir à elle, tira de sa poche quelque sucre qu'elle lui donna et dit qu'elle aurait bien du plaisir d'avoir un si joli enfant, sur quoi une autre dame répliqua, à quoi tient-il que vous n'en fassiez un de même. Ne savez-vous pas bien, dit-elle, que mon mari ne peut faire que des Esprits, ce qui donna à rire à toute l'as — /21/ semblée, les uns disant, il y a plus de profit à faire un Esprit dont on tire cinq cents francs, que de faire un enfant qui vous en coûte mille ; d'autres disaient qu'on ne faisait pas les enfants pour le profit, mais pour le plaisir, sur quoi une dame répliqua spirituellement, puisque M. J... sait faire l'Esprit, si vous voulez avoir le plaisir de faire le corps, vous pouvez aller à Narden, on sait bien les y faire au moulin, ce qui donna occasion à un jeune homme de donner cette répartie : on n'a que faire d'aller pour cela à Narden, il y a ici *Desmoulins* de cette fabrique¹⁵, et si vous voulez faire moudre, vous avouerez franchement qu'il y a plus de plaisir à faire le corps que l'Esprit, ce dont j'offre de donner de très bonnes preuves. Ainsi, en raillant, chacun dit son quolibet, et M^{me} votre femme fit assez connaître par le sien que vous

14. Très probablement, M^{me} van Paets, épouse du protecteur de Bayle, Adriaan van Paets.

15. Jean Des Moulins était vraisemblablement fils d'un notable sedanais, procureur au Présidial de la ville. Le veuve de ce notaire fut arrêtée en 1687 alors qu'elle tentait de s'enfuir du royaume (*BSHPF* 84 (1935), p. 381). Jean Des Moulins, comme bien des Sedanais, alla étudier ou achever ses études supérieures à Groningue, où on le trouve en 1662. Il décida apparemment de rester dans les Provinces-Unies et accéda au pastorat en septembre 1663 à l'occasion du synode wallon de Flessingue (art. 11). Après avoir occupé divers postes, il fut choisi, au synode de Leiden (avril 1679, art. 28 et 81) pour pasteur de Naarden, non loin d'Amsterdam vers l'Est. Les actes du synode de Rotterdam (avril 1686, art. 21) mentionnent le fait qu'après enquête, le pasteur Des Moulins a été lavé des soupçons d'inconduite « par lesquels l'honneur de son ministère a été en compromis depuis quelque temps ». On constate ici que ces rumeurs malveillantes avaient couru jusque dans les salons wallons de Rotterdam, ce qui, par ailleurs, démontre aussi qu'Aubert de Versé était bien informé des médisances du moment ; il n'est pas exclu qu'il ait assisté à la conversation peu charitable — et peu bégueule — qu'il relate. Nous citons les décisions mentionnées d'après le *Livre synodal, contenant les articles résolus dans les synodes des Eglises wallonnes des Pays-Bas* (La Haye 1896, 3 vol. 4°).

êtes ce grand auteur de *L'Esprit de M. Arnaud*, que vous êtes ce grand architecte qui savez si bien élever des pyramides. C'est à votre imitation, Monsieur, que je me crois obligé d'élever une statue de pierre, car si je la faisais faire de bronze, elle conserverait /22/ trop longtemps la mémoire d'un grand Tartuffe. On la placera sur le marché de Rotterdam, vis-à-vis celle du docte et savant Erasme, où l'on mettra les inscriptions suivantes, afin de faire connaître à toute la terre quel homme c'est que M. J.... Le pied sur quoi sera posé votre statue sera carré, votre figure sera représentée debout, ayant un baudrier et un fourreau d'épée pendant au côté gauche, et l'épée dans la main droite, avec laquelle vous taillerez une plume que vous tiendrez de la main gauche, votre habit sera sérieux, il faudra vous donner un rabat, un chapeau à grands bords, avec un long manteau et que vous ayez la vue attachée sur votre épée : voilà comme doit être votre figure et voici ce qu'il faudra graver dans les quatre tableaux.

Sur le devant

Aux Princes, même aux Rois, j'ose faire la nique,
Je les raille dans mes écrits
Je suis le Maître des Esprits,
J'ai fait celui d'Arnaud, d'un esprit prophétique ;
En parlant du présent, j'annonce l'avenir,
L'Angleterre en est constipée,
Passant, l'art de se maintenir,
C'est de tailler sa plume avecque son épée.

/23/

Sur le côté droit

Et c'est avec raison que chacun me redoute,
Car je puis quand je veux mettre tout en déroute,
Ayant ces armes à la main.

Sur le côté gauche

Pour savoir qui je suis, regarde ce fourreau,
Il n'y a rien dedans, j'en tiens en main l'épée,
Quand j'écris contre autrui d'une plume emportée,
J'en voudrais devenir moi-même le boureau.

Sur le derrière

En vain pour amasser des biens,
L'un se sert de la plume, un autre de l'Epée,
Sur tous les deux mon âme est sans cesse occupée,
Mais ce ne sont pas là les plus propres moyens ;

Pour moi selon ma fantaisie
Afin de devenir quelque jour Grand Seigneur
Je cache tous mes faits en un habile orateur
Sous le manteau d'hypocrisie.

En voilà assez pour une lettre. Dans votre histoire je reprendrai les choses de plus loin, et vous ferai voir que je n'avance rien que de vrai. J'y rapporterai aussi plus au long la manière de faire des enfants au Moulin, et montrerai comment l'Eglise peut être bien gouvernée ayant de si braves pasteurs qui savent /24/ par leurs artifices tromper les faibles, abuser les sages, et s'emparer de l'Esprit des Grands, ce qu'en attendant je vous prie de me croire,
Monsr ...

* * * * *

Le recueil de la Sorbonne comporte les textes suivants :

Lettre de quelques nouveaux convertis de France à Monsieur Jurieu sur les lettres pastorales (Francfort, Frédéric Arnaud, 1687)

[Ernest Ruth d'Ans,] *Lettre au Père Cyprien, capucin, où, pour le détourner du dessein d'apostasier, qu'il n'avait pas encore tout-à-fait exécuté, on lui représentait ce qui s'était passé en sa présence dans une dispute entre un prêtre catholique et plusieurs ministres de la Religion prétendue réformée* (Liège 1697)

[Ernest Ruth d'Ans,] *Réponse à l'examen d'une lettre écrite à un capucin qui a quitté la religion catholique, par l'auteur de cette même lettre* (Bruxelles, Lambert Marchant, 1697)

Miracle de la Providence dans la conversion d'une dame mahométane, morte depuis peu religieuse au Grand Couvent des carmélites de Paris, avec des vers sur le S. Sacrement de l'Eucharistie, faits par une dame de qualité, auparavant calviniste, et maintenant religieuse au même monastère ; et d'autres sur un miracle en faveur du même mystère (s.l.n.d. [1697])

Isaac Sarrau, *Prière faite à l'ouverture du jeûne, célébré à Bégle, près de Bourdeaux ; le vendredi avant Pâques, 1681* (La Rochelle, Pierre Savouret, 1684)

Gilbert Burnet, *Critique de l'Histoire des variations des Eglises protestantes*, par M. de Meaux. Où il est parlé de l'Eglise anglicane. Avec quelques réflexions sur l'Histoire du divorce de Henri VIII, par M. Le Grand. Traduit de l'anglois de Monsieur Burnet, Docteur en théologie (Amsterdam, Abraham Wolfgang, 1689)

[Pierre Jurieu] *Tableau du socinianisme* (La Haye, Abraham Troyel, 1690)

[Isaac Jaquelot,] *Avis sur le Tableau du socinianisme, Premier traité* (s.l. 1690)

Henri Basnage de Beauval, *Réponse d' l'auteur de l'Histoire des ouvrages des savants à l'Avis de M. Jurieu, auteur des Lettres pastorales* (Rotterdam, Reinier Leers, 1690).

[Noël Aubert de Versé,] *Lettre à M. J...* (1684)